DÉPARTEMENT
SEINE ST-DENIS
CANTON
de BAGNOLET
COMMUNE
LES LILAS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

N° A12/2017

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRETE MODIFIANT L'ARRETE DE DELEGATION DE FONCTIONS D'ETAT-CIVIL N°A04-2016 A MADAME LAURENCE GOUFFE, AGENT DU SERVICE ETAT-CIVIL

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-19, L.2122-30, R.2122-8 et R.2122-10,
VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints en date du 30 mars 2014,
VU l'arrêté n°A04-2016 du 21 janvier 2016 relatif à la délégation de fonctions d'Etat-Civil,

CONSIDERANT la nécessité de déléguer la signature pour un meilleur fonctionnement de l'administration communale au regard des nombreuses prises d'actes,
CONSIDERANT que le Maire peut donner par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature aux agents des services communaux,
CONSIDERANT que le Maire peut déléguer, sous sa responsabilité et sa surveillance, à un ou à plusieurs fonctionnaires titulaires de la Commune, les fonctions qu'il exerce en tant qu'Officier de l'Etat-Civil

ARRETE

ARTICLE 1 : **DIT** que l'article 1er de l'arrêté n°A04-2016 du 21 janvier 2016 relatif à la délégation de fonctions d'Etat-Civil et de signature à Madame Laurence GOUFFE, agent titulaire du service Etat Civil, est modifié comme suit :

*« **DIT** que Madame Laurence GOUFFE, agent titulaire du service Etat-Civil, reçoit délégation de fonctions et de signature, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, et concurremment avec lui, pour tous les actes relatifs :*

- *en matière de mariage, à la réalisation ou à la transcription de l'audition commune ou des entretiens séparés ;*
- *en matière d'actes d'état civil, à la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants et à l'établissement des actes en découlant ;*
- *en matière de changement de nom de l'enfant, à la déclaration parentale conjointe, au consentement de l'enfant de plus de treize ans ;*
- *en matière de changement de filiation, au consentement de l'enfant majeur ;*
- *en matière de changement de prénoms ;*
- *en matière de registres d'état civil, à la transcription, à la mention en marge de tous actes ou jugements et rectification des erreurs matérielles ;*
- *en matière de délivrance de copies, d'extraits quelle que soit la nature des actes ;*
- *aux autorisations funéraires ;*
- *à la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet, et à la légalisation des signatures.»*

ARTICLE 2 : **DIT** que les autres dispositions de l'arrêté n°A04-2016 du 21 janvier 2016 restent inchangées.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Bobigny,
- L'intéressée.

Fait aux Lilas, le 10 JUIL. 2017

Le Maire,

MAIRIE DES LILAS (Seine-St-Denis)

Daniel GUIRAUD

Affiché le : 10 JUIL. 2017

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de son affichage et/ou de sa publication devant le Tribunal administratif de Montreuil sis 7 rue Catherine Puig, 93100 Montreuil.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté modifiant l'arrêté de délégation de fonctions d'état civil N.A04-2016 à Madame Laurence GOUFFE,agent du service Etat-civil.

Date de transmission de l'acte :	11/07/2017
Date de réception de l'accusé de réception :	11/07/2017
Numéro de l'acte :	A12-2017 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	093-219300456-20170710-A12-2017-AR
Date de décision :	10/07/2017
Acte transmis par :	Yseult PERKOWSKY
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Matière de l'acte :	5. Institutions et vie politique 5.5. Delegation de signature